Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Marsan

LE JOURNAL DU TRI

NUMÉRO 19 / JUIN 2012

EDITO



C'est un paradoxe : alors que depuis 2007, les tonnages d'ordures ménagères traitées dans notre usine n'avaient cessé de baisser (-10,5 %) malgré une augmentation de 6,8 % de population, cette tendance s'est inversée en 2011, avec une hausse de 3,44 %.

D'autres syndicats ont fait la même constatation et il nous faudra attendre la fin de l'année pour savoir s'il s'agit d'une évolution nationale.

Le bilan figurant en page 2 est pourtant formel : si chaque habitant produit en moyenne 15 kg de déchets en plus, nous gagnons 1 kg sur la part enfouie. Cela paraît infime, mais représente tout de même 84 tonnes à l'année. Cela signifie que nous trions mieux, et c'est très bien!

Vous avez aussi été plus nombreux à fréquenter les déchèteries : + 6 %, et je vous félicite ! Plus globalement, les points d'apport volontaire, tels que les containers enterrés, les colonnes à verre, papier ou textiles, accessibles 24h/24h, enregistrent de bonnes performances et ce fonctionnement paraît bien adapté aux besoins de la population.

Pour vous aider à limiter les déchets, avec le Programme de Prévention, le Sictom souhaite favoriser un mode de consommation responsable et raisonné. Des gobelets réutilisables seront proposés cet été aux comités des fêtes et autres organisateurs d'évènements festifs. Les recycleries, installées dans les quatre déchèteries urbaines, évitent d'enfouir quantités d'objets qui peuvent servir à d'autres. Les composteurs, mis à votre dispositon tout au long de l'année, permettent d'alléger d'environ un tiers le poids de nos poubelles.

D'autres projets sont à l'étude.

En vous proposant ces nouveaux modes de tri et de consommation, le Syndicat souhaite vraiment mettre à votre portée un panel d'outils qui, tout en répondant à votre besoin, facilitent votre quotidien et sont avantageux économiquement.

Favoriser la consommation responsable et optimiser les filières de valorisation sont bien les axes développés par le Grenelle de l'Environnement et privilégiés aujourd'hui par vos élus.

A charge pour le SICTOM de développer les outils opportuns afin que ces défis soient relevés !

À LA UNE...

MODERNISATION DE L'USINE DE TRI MÉCANO BIOLOGIQUE DU SICTOM DU MARSAN



Une unité modernisée et pleine d'atouts :

Le 21 mai 2012 a eu lieu la pose de la première pierre de la nouvelle unité de traitement des ordures ménagères du SICTOM du MARSAN.
De nombreux invités étaient présents à ce grand rendez-vous malgré le temps.

En effet, comme vous le savez, le SICTOM a décidé de moderniser l'unité actuelle de compostage après 20 ans de fonctionnement. Le Groupe TIRU actuel exploitant a obtenu le marché de construction, avec exploitation de 5 ans.

Plus qu'un simple projet de rénovation, le chantier prévoit une optimisation de la valorisation des sous-produits de l'unité. Ainsi, la nouvelle installation disposera de nombreux atouts : une capacité de traitement de 22 000 tonnes, pouvant absorber jusqu'à 26 000 tonnes de déchets, un tri sélectif très poussé en amont permettant de réduire les refus d'un tiers et d'obtenir un compost normé.

Ce projet est financé dans sa totalité par le Syndicat.

ENQUÊTE DE CONTENEURISATION DE MONT DE MARSAN ET SAINT PIERRE

Chaque foyer des communes de Mont de Marsan et Saint Pierre du Mont situé à l'intérieur de la rocade, sera doté d'un bac roulant de couleur verte pour les ordures ménagères et d'un bac roulant de couleur jaune pour les produits de collecte sélective.

LES ENJEUX : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ... TOUT EN MAÎTRISANT LES COUTS DE GESTION

La conteneurisation individuelle est une des préconisations de la R437* pour réduire les risques liés à la collecte d'ordures ménagères . Ce secteur d'activité est en effet reconnu comme étant des plus dangereux en raison de la pénibilité du travail, des risques de contamination et des riques routiers. Ce mode de collecte permettra de diviser par deux le nombre de passages, avec des économies de fonctionnement à la clef.

Trois étapes vont être nécessaires à la réalisation de ce projet :

ETAPE 1 : d'octobre à novembre 2012 : une enquête de terrain sera réalisée chez les usagers, afin de définir les besoins en dotation de bacs et repèrer les différents problèmes éventuels de collecte (impasse, stockage....)

ETAPE 2 : du 15 mars au 15 mai 2013 : fourniture et distribution des bacs ordures ménagères et collecte sélective, avec remise du règlement de collecte et d'un mémo tri avec les modalités de collecte (jours de collecte, présentation des bacs)

ETAPE 3 : début juin 2013 : démarrage de la nouvelle collecte en bacs.

*R437 : Recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) visant à prévenir les risques liés aux activités de collecte des déchets ménagers et assimilés.

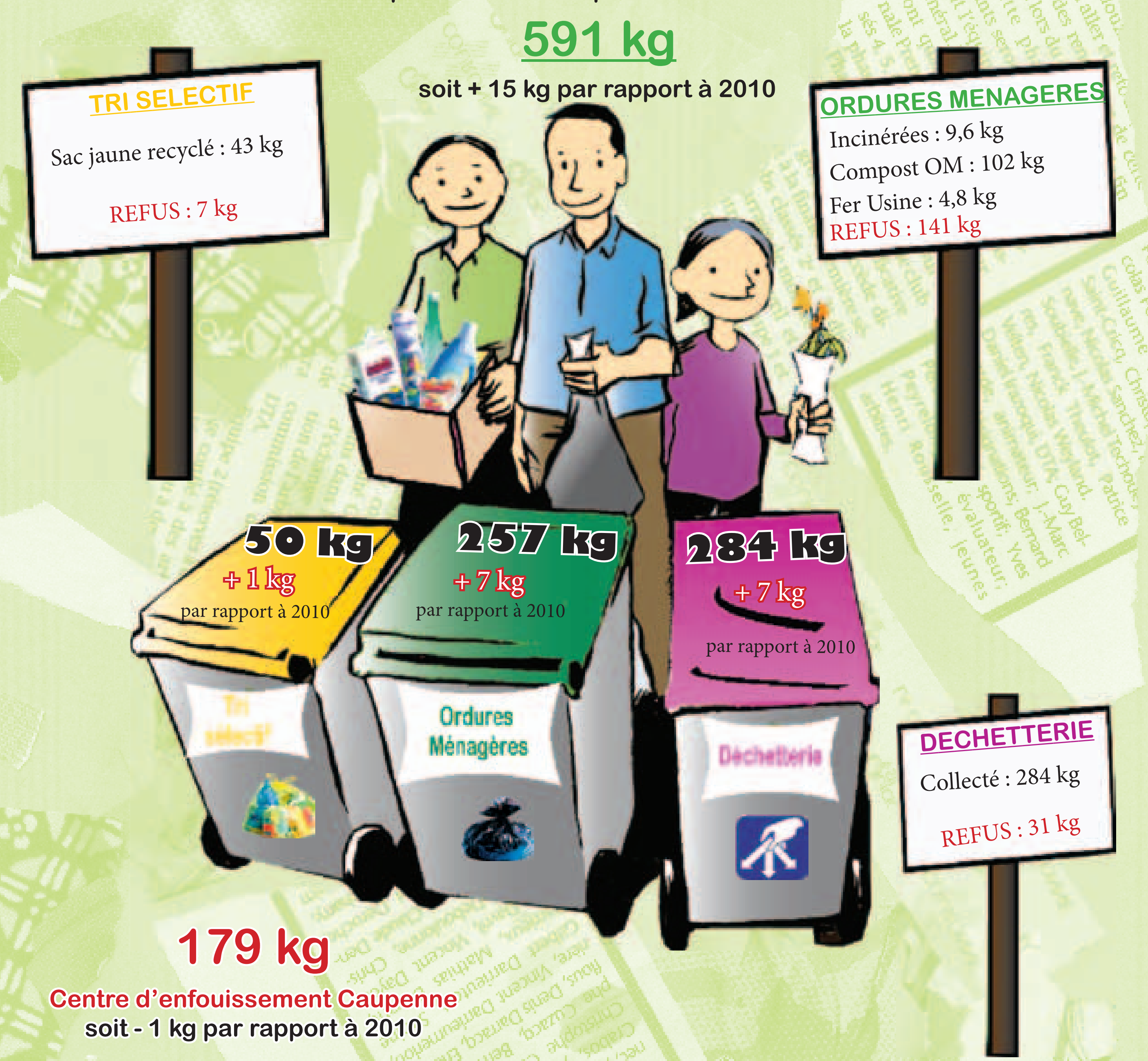
DOSSIER...

BILAN 2011

Déchets produits en 2011 par habitant du territoire du SICTOM

591 kg

soit + 15 kg par rapport à 2010



179 kg

Centre d'enfouissement Caupenne

soit - 1 kg par rapport à 2010

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

RAPPEL :

Chaque patient en automédication peut se procurer un petit contenant en pharmacie qui sera à déposer dans l'une des 8 déchetteries du SICTOM DU MARSAN durant les semaines :

1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45 et 50.

COMMENT FAIRE :

1 - Aller dans votre pharmacie habituelle qui vous remettra, sur présentation de l'ordonnance, une boîte jaune.

2 - Rapporter la boîte hermétiquement fermée, pleine ou non, dans l'une des 8 déchetteries du territoire.

3 - Là, elle sera collectée puis incinérée.

CONSIGNES :

Sont acceptés seulement les matériels piquants et ou ayant été en contact avec du sang ou d'autres produits biologiques.

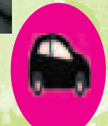


Pour plus de renseignements, rendez-vous sur :
www.sictomdumarsan.fr

SÉCURITÉ DES AGENTS DE COLLECTE



ENSEMBLE, FACILITONS LE TRAVAIL DES AGENTS DE COLECTE.



Garez-vous en ville dans les emplacements prévus

1 - La chaussée doit être dégagée pour faciliter le passage de la benne et la préhension des bacs.
2 - Les raquettes de retournement dans les lotissements doivent être libres pour permettre le demi-tour des véhicules.



Soyez vigilants au passage de la benne de collecte

1 - La vitesse d'une benne de collecte est très faible avec de multiples arrêts. Les agents sont sur les marche-pieds à l'arrière de la benne, sans protection en cas de chocs.
2 - Les véhicules sont larges et le passage en ville est souvent étroit et difficile.
3 - Les chauffeurs n'ont pas de visibilité vers l'arrière des bennes.



Evitez de surcharger les bacs et les sacs de collecte.

Les bacs permettent aux agents de ne pas soulever de charges ou de manipuler des sacs trop lourds.



Respectez les types de déchets des collectes dédiées.

1 - Ne mélangez pas de déchets dangereux, piquants ou tranchants avec les ordures ménagères pouvant provoquer des piqûres, coupures ou des projections de liquides dangereux.
2 - En complément des collectes, les déchetteries sont à votre disposition.

CONTAINERS ENTERRÉS: 2ÈME TRANCHE





Depuis le 1er juin 2012, de nouveaux sites de containers enterrés sont ouverts.

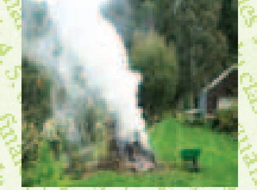
Chaque habitant concerné a reçu un document expliquant les modalités et les consignes de collecte.

Pour un bon fonctionnement, merci de de veiller à bien les respecter.

Liste des points concernés :
- Place Pancaut Nord et Sud
- Allées Brouchet
- Rue Lacataye
- Rue Dulamon
- Rue Lasserre
- Rue Batellière
- Rue Dépruneaux

BREVES... BREVES... BREVES...BREVES...

INTERDICTION DE BRÛLER LES DÉCHETS VERTS



L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage des ordures ménagères et des déchets verts, à l'air libre et en incinérateur.

Les déchets verts sont les éléments issus de la taille de haies et d'arbustes, de tontes de pelouses, des feuilles mortes ainsi que d'autres produits d'entretien du jardin.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE CES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE APPORTÉS EN DÉCHETTERIE.

OUVERTURE DE LA RECYCLERIE

Depuis le 1er avril 2012, vous pouvez retrouver **sur les 4 déchetteries urbaines**, une recyclerie qui fonctionne en partenariat avec l'Association Landes Partage.

Qu'est-ce-qu'une recyclerie ?
Il s'agit d'un dispositif destiné à donner une seconde vie aux objets devenus, pour vous, inutiles et dont vous voulez vous débarrasser.

Comment cela fonctionne t-il ?
- Vous signalez au gardien que vous désirez déposer des objets pour la recyclerie. Le gardien saura vous conseiller le cas échéant.
- Ces objets seront entreposés dans un container spécial, situé sur la déchèterie, qui sera vidé tous les soirs par Landes Partage.
- Dans son entrepôt, Landes Partage répare, rénove ou revend en l'état les objets ainsi recueillis, ou les démantèle pour récupérer, trier et valoriser les matériaux.

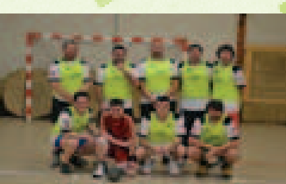
Que puis-je donner ?
- Textiles -Vaisselle -Vélos - Batteries - Vélomoteurs- Plastique PVC - Déchets électriques - Outillage de jardin - Mobilier bois et ferraille en bon état - Sommiers et matelas en bon état.

Partenariat gagnant-gagnant avec Landes Partage.
Ce mode de récupération réduit d'autant les tonnages destinés à l'enfouissement. C'est un exemple de consommation responsable, positive pour l'environnement. Grâce à cette activité, Landes Partage développera 10 postes en insertion et un poste permanent, répondant aux préoccupations sociales du moment, chères au coeur de nos élus.

ALORS : AIDEZ-NOUS À VIDER VOS GRENIERS



LE SICTOM EN FINALE DU TOURNOI CORPO DE HANDBALL



Pour sa première participation au tournoi organisé par la Ville de Mont de Marsan, l'équipe du Sictom a atteint la finale face au Crédit Agricole.

Malgré les nombreux supporters, nos joueurs se sont inclinés sans avoir démérité, par 8 buts contre 9.

On leur souhaite de faire mieux l'année prochaine en décrochant le titre !

DÉCHETS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES QUELQUES CHIFFRES AU SICTOM DU MARSAN

520,5 tonnes de DEEE collectées en 2011

soit une évolution de 14,32 % par rapport à la collecte 2010



Une performance de : 6,9 kg/ha/an

Moyenne nationale : 4,7 kg/ha/an

Evitant :

296 tonnes de CO_2

579 barils de pétrole

soit 62 855 appareils électroniques collectés

COLLECTE DES PILES ET CARTOUCHES D'ENCRE





En modernisant son usine de traitement, le SICTOM du MARSAN veut produire un compost normé et donc de qualité. Pour cela, les produits toxiques ne doivent plus être déposés dans les sacs noirs.

Afin d'atteindre cet objectif, il va doter chaque commune qui le souhaite d'un **CONTENEUR POUR LA RÉCUPÉRATION DES PILES et d'UN CONTENEUR POUR LA RÉCUPÉRATION DES CARTOUCHES D'ENCRE À JET D'ENCRE.** Ces conteneurs seront installés dès le 1er juillet à l'entrée de chaque mairie à destination des habitants. Les modalités de collecte et de traitement seront assurées gratuitement par les agents du SICTOM du Marsan.

La liste des communes volontaires figure sur le site du SICTOM.

www.sictomdumarsan.fr



RAPPEL SUR LES DATES DE DISTRIBUTION

LES COMPOSTEURS

Nous vous rappelons que le SICTOM du Marsan met gratuitement un composteur à la disposition de ses usagers. L'inscription se fait en Mairie ou en renvoyant le coupon ci-dessous. Les habitants de St Pierre du Mont et de Mont de Marsan bénéficient d'une distribution sur le site du SICTOM à St Perdon.

Prochaines distributions :

- **Jeudi 18 juillet 2012**
- **Lundi 13 août 2012**
- **Mercredi 12 septembre 2012**
- **Lundi 29 octobre 2012**

LES SACS JAUNES

Nous vous rappelons que les sacs jaunes sont disponibles gratuitement dans toutes les Mairies. Le SICTOM organise également une distribution tous les premiers jeudis du mois aux Arènes de Mont de Marsan.

Prochaines distributions :

- **Jeudi 5 juillet 2012**
- **Jeudi 2 août 2012**
- **Jeudi 6 septembre 2012**
- **Jeudi 4 octobre 2012**
- **Jeudi 8 novembre 2012**
- **Jeudi 6 décembre 2012**
- **Jeudi 3 janvier 2013**

LE JOURNAL DU TRI

Responsable de publication : Jean-Paul Alyre

Maquette : Service communication SICTOM du MARSAN

Impression : Imprimerie Lacoste-Roque

Dépôt légal : Juin 2012

Tirage : 40 000 exemplaires

Imprimé sur papier 100 % recyclé

N° ISSN : 2101-5791

COUPON-RÉPONSE POUR LES COMPOSTEURS INDIVIDUELS

Je suis intéressé(e) pour être équipé(e) d'un composteur individuel



Nom :...

Prénom : ....

Adresse : ....

Ville : ....

Portable (de préférence) : ....

Téléphone (fixe) : ....

Coupon à retourner au SICTOM du Marsan, 1038 rte du Marcadé 40090 Saint Perdon

COURRIER DES LECTEURS

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions, remarques ou critiques.

Journal du tri
Sictom du Marsan
1 038 route du Marcadé
40090 Saint-Perdon
Tél. 05 58 06 74 74
accueil@sictomdumarsan.fr

